



Nations Unies

Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

**Cinquante-cinquième session
(6-15 juin 2012)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 20**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 20

**Rapport du Comité
des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Cinquante-cinquième session
(6-15 juin 2012)**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1152

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
A. Réunion des organes subsidiaires	1
B. Adoption de l'ordre du jour	1
C. Élection du Bureau	2
D. Membres	2
E. Demande d'admission	2
F. Participation	3
G. Déclarations	4
H. Adoption du rapport du Comité	6
II. Recommandations et décisions	6
A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	6
B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	11
C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session	12
1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	13
2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	16
3. Débris spatiaux	17
4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	18
5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite	19
6. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace	21
7. Objets géocroiseurs	22
8. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications	24
9. Initiative internationale sur la météorologie spatiale	24
10. Viabilité à long terme des activités spatiales	25
11. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique	27

D.	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante et unième session.	29
1.	État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	30
2.	Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial	31
3.	Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications	31
4.	Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	32
5.	Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	33
6.	Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial	33
7.	Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux	34
8.	Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.	35
9.	Projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-deuxième session du Sous-Comité juridique.	36
E.	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	38
F.	Espace et société	38
G.	L'espace et l'eau.	40
H.	Espace et changements climatiques	41
I.	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies	43
J.	Rôle futur du Comité	45
K.	Questions diverses	46
1.	Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace)	47
2.	Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2014-2015	47
3.	Statut d'observateur	47
4.	Organisation des travaux	48
5.	Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité	49
L.	Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.	50

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-cinquième session à Vienne du 6 au 15 juin 2012. Son Bureau était composé comme suit:

<i>Président:</i>	Yasushi Horikawa (Japon)
<i>Premier Vice-Président:</i>	Filipe Duarte Santos (Portugal)
<i>Deuxième Vice-Président/Rapporteur:</i>	Piotr Wolanski (Pologne)

A. Réunion des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-neuvième session à Vienne du 6 au 17 février 2012, sous la présidence de Félix Clementino Menicocci (Argentine). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1001).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa cinquante et unième session à Vienne du 19 au 30 mars 2012, sous la présidence de Tare Charles Brisibe (Nigéria). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/1003).

B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Élection du Bureau.
 4. Déclaration du Président.
 5. Débat général.
 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.
 9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante et unième session.
 10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.

11. Espace et société.
12. L'espace et l'eau.
13. Espace et changements climatiques.
14. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
15. Rôle futur du Comité.
16. Questions diverses.
17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Élection du Bureau

5. À la 644^e séance du Comité, le 6 juin, Yasushi Horikawa (Japon) a été élu Président du Comité, Filipe Duarte Santos (Portugal) a été élu premier Vice-Président et Piotr Wolanski (Pologne) a été élu deuxième Vice-Président/Rapporteur, pour des mandats de deux ans.
6. Toujours à sa 644^e séance, le Comité a approuvé l'élection de Félix Clementino Menicocci (Argentine) à la présidence du Sous-Comité scientifique et de Tare Charles Brisibe (Nigéria) à la présidence du Sous-Comité juridique pour un mandat de deux ans à compter des sessions des Sous-Comités tenues en 2012.

D. Membres

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116, 62/217, 65/97 et 66/71 et à sa décision 45/315, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 71 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

E. Demande d'admission

8. Des demandes d'admission au Comité ont été reçues des trois États suivants:
 - a) Arménie (note verbale datée du 26 mars 2012);
 - b) Costa Rica (note verbale datée du 29 janvier 2012);

- c) Jordanie (note verbale datée du 20 décembre 2011).

F. Participation

9. Ont participé à la session les représentants des 58 États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

10. À sa 644^e séance, le 6 juin, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'Angola, de l'Arménie, du Belarus, du Costa Rica, de la République dominicaine, d'El Salvador, d'Israël, de la Jordanie, du Luxembourg, de l'Oman, du Panama et des Émirats arabes unis, ainsi que le Saint-Siège, pour participer à sa cinquante-cinquième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

11. À la même séance, le Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne pour participer à sa cinquante-cinquième session, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de l'Union.

12. Des observateurs de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont assisté à la session.

13. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Association des centres de télédétection des pays arabes, Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral et Organisation internationale de télécommunications spatiales (INTERSPOUTNIK).

14. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération aéronautique internationale (FAI), Institut européen de politique spatiale, Institut international d'analyse appliquée des systèmes, Institut international de droit spatial, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation,

Société internationale de photogrammétrie et de télédétection et Union astronomique internationale.

15. À sa 644^e séance, le Comité a également décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale et le Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP) à participer à sa cinquante-cinquième session et y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut.

16. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2012/INF/1.

G. Déclarations

17. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Libye, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République de Corée, Roumanie, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique et le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et le représentant de la France ainsi que l'observateur de l'Union européenne ont fait des déclarations au nom de l'Union européenne. Les observateurs de l'Arménie, d'Israël, de la Jordanie et des Émirats arabes unis ont également fait des déclarations. Une déclaration a été faite par l'observateur de l'UIT. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), l'Association des centres de télédétection des pays arabes, l'ESA, l'AIA, la FAI, la Secure World Foundation et le Conseil consultatif de la génération spatiale. Une déclaration a également été faite par l'observateur du SCOSTEP.

18. À sa 644^e séance, le Président a fait une déclaration soulignant le rôle joué par le Comité et ses Sous-Comités pour ce qui est de soutenir les efforts visant à faire progresser l'exploration spatiale et à apporter à la Terre les avantages qu'offrent les techniques spatiales, en particulier pour relever les défis dans le domaine du changement climatique et des catastrophes, ainsi que de la sécurité alimentaire et de la santé de la population mondiale. Il a souligné la nécessité de promouvoir la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales et du renforcement des capacités, et de resserrer la coordination entre le Comité et d'autres organes intergouvernementaux intervenant dans le programme de développement mondial de l'Organisation des Nations Unies.

19. À sa 646^e séance, le 7 juin, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a informé le Comité des travaux accomplis par le Bureau pendant l'année écoulée et de sa situation financière actuelle, soulignant l'importance de la

disponibilité de ressources financières et autres pour la bonne exécution du programme de travail du Bureau.

20. Le Comité a souhaité la bienvenue à l'Azerbaïdjan en tant que nouveau membre. Il a aussi souhaité la bienvenue à l'Association des centres de télédétection des pays arabes, nouvelle organisation intergouvernementale à avoir obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

21. Le Comité a présenté ses condoléances aux peuples des pays qui avaient été touchés par des catastrophes naturelles, qui avaient en particulier causé la perte de nombreuses vies humaines et fait d'importants dégâts, et a souligné que ces pertes humaines et matérielles pourraient être évitées si l'on disposait de meilleures informations grâce à une meilleure évaluation des risques et aux dispositifs pour l'alerte rapide et la surveillance des catastrophes.

22. Le Comité a félicité les États-Unis à l'occasion du quarantième anniversaire du programme Landsat et ses contributions à l'observation de la Terre et à la coopération internationale dans le domaine spatial. Il a noté que le satellite technologique d'étude des ressources terrestres, qui avait été lancé le 23 juillet 1972 et renommé Landsat en 1975, avait marqué le début du programme civil d'observation de la Terre le plus long. Le Comité a en outre noté que le programme était un bon exemple de coopération internationale dans le domaine spatial, les données Landsat étant actuellement utilisées partout dans le monde pour de nombreuses applications.

23. Le Comité s'est félicité de la table ronde consacrée au quarantième anniversaire du programme Landsat et à l'évolution mondiale de la télédétection depuis l'espace, qui s'était tenue le 6 juin, sous la présidence de Yasushi Horikawa, Président du Comité. Ken Hodgkins (Département d'État des États-Unis) y avait fait des observations liminaires. Des présentations y avaient été faites sur les thèmes suivants: "Origine et héritage du programme Landsat", par Jean Parcher (Service géologique des États-Unis); "L'observation de la Terre depuis l'espace", par Barbara Ryan (Organisation météorologique mondiale); "L'évolution de l'utilisation des données Landsat", par Lothar Beckel (Académie européenne des sciences et des arts); "La coopération internationale", par Gérard Brachet (Président-directeur général de Spot Image de 1982 à 1994) et "Le rôle de Landsat dans l'évolution de la gestion des ressources naturelles", par U. R. Rao (Organisation indienne de recherche spatiale). Un message vidéo sur le thème "L'avenir du Programme Landsat" avait été présenté par Anne Castle (Département de l'intérieur des États-Unis), suivi d'une table ronde sur le thème "Landsat et l'évolution des observations de la Terre ces quarante dernières années", animée par Sergio Camacho (Mexique), à laquelle avaient participé Adigun Ade Abiodun (Nigéria), Marek Baranowski (Pologne), Tamotsu Igarashi (Japon), Ahmed Obaid Al Mansoori (Émirats arabes unis), Chaiyan Maolanont (Thaïlande) et Felix C. Menicocci (Argentine).

24. Le Comité s'est également félicité de l'exposition organisée au Centre international de Vienne pendant la session, sur le thème du quarantième anniversaire du programme Landsat et de l'évolution mondiale de la télédétection depuis l'espace, avec des contributions des pays suivants: Autriche, Canada, États-Unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon et Pakistan.

25. Le Comité a remercié le Gouvernement chinois d'avoir fait don d'une maquette du satellite de navigation Beidou pour l'exposition permanente du Bureau des affaires spatiales au Centre international de Vienne.
26. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
- a) "La coopération internationale du Japon", par le représentant du Japon;
 - b) "RISAT-1", par le représentant de l'Inde.
27. Le Comité s'est félicité de la réussite du 62^e Congrès international d'astronautique, tenu au Cap (Afrique du Sud) du 3 au 7 octobre 2011. Il a noté avec satisfaction que le 63^e Congrès international d'astronautique serait accueilli par le Gouvernement italien et se tiendrait à Naples du 1^{er} au 5 octobre 2012.
28. Le Comité s'est félicité des publications "Space matters" (ST/SPACE/45) et "*Messages des explorateurs de l'espace aux générations futures*", publiées par le Bureau des affaires spatiales (disponibles sur le site Web du Bureau). Il a indiqué que "Space matters" donnait un aperçu des travaux du Bureau des affaires spatiales et illustre les contributions vitales des sciences et techniques spatiales pour améliorer les conditions de vie humaine, et que "*Messages des explorateurs de l'espace aux générations futures*" contenait une compilation de messages d'astronautes et de cosmonautes aux futures générations d'explorateurs de l'espace.

H. Adoption du rapport du Comité

29. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa 659^e séance, le 15 juin 2012, son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

30. Conformément au paragraphe 19 de la résolution 66/71 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, l'examen des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
31. Les représentants de l'Arabie saoudite, du Brésil, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres, le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des États d'Afrique et le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et le représentant de la France, ainsi que l'observateur de l'Union européenne ont fait des déclarations au nom de l'Union européenne.

32. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point:

- a) “L’Index de sécurité spatiale 2012”, par le représentant du Canada;
- b) “La coopération internationale entre les partenaires de la station spatiale internationale et la contribution et les activités du Japon”, par le représentant du Japon.

33. Le Comité est convenu que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique et par la promotion du dialogue international et l’échange d’informations sur différents thèmes liés à l’exploration et l’utilisation de l’espace extra-atmosphérique, il avait un rôle fondamental à jouer afin d’assurer que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques.

34. Le Comité a souligné que la coopération et la coordination aux niveaux international, régional et interrégional dans le domaine spatial étaient essentielles pour renforcer les utilisations pacifiques de l’espace et aider les États à développer leurs capacités spatiales, et est convenu, lors de son examen des moyens d’assurer que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques, qu’il devrait continuer d’étudier les moyens de promouvoir la coopération internationale, régionale et interrégionale, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable¹.

35. Le Comité a noté avec satisfaction que la quatrième Conférence des dirigeants africains sur l’application des sciences et techniques spatiales au développement durable, sur le thème d’une vision commune pour l’espace en Afrique, avait été accueillie par le Gouvernement kenyan et s’était tenue à Mombasa du 26 au 28 septembre 2011. Il a noté avec satisfaction les divers résultats de la Conférence, reflétés dans la Déclaration de Mombasa adoptée à la Conférence, notamment la réaffirmation de la nécessité de développer des technologies spatiales et des activités connexes pour les pays africains, la mise en œuvre de la constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines, la mise en place d’un système régional intégré de gestion des catastrophes en coordination avec le Programme des Nations Unies pour l’exploitation de l’information d’origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d’urgence (UN-SPIDER) et ses bureaux régionaux d’appui en Afrique, et l’appel lancé aux pays africains pour qu’ils adhèrent aux traités des Nations Unies relatifs à l’espace.

36. Le Comité a noté avec satisfaction que la dix-huitième session du Forum des agences spatiales de la région Asie-Pacifique, sur le thème principal “Une coopération régionale pour l’environnement de demain”, s’était tenue à Singapour du 6 au 9 décembre 2011. La dix-neuvième session du Forum, qui serait organisée conjointement par les Gouvernements malaisien et japonais, serait accueillie par la Malaisie à Kuala Lumpur du 11 au 14 décembre 2012.

37. Le Comité a en outre noté avec satisfaction que l’APSCO avait tenu sa cinquième réunion à Beijing 8 septembre 2011 et que la sixième réunion du Conseil de l’APSCO se tiendrait à Téhéran les 17 et 18 juillet 2012. Il a également noté

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1, et rectificatif).

qu'un forum sur le droit et les politiques spatiales se tiendrait à Beijing du 19 au 21 juin 2012.

38. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Gouvernement mexicain assurait la fonction de secrétariat temporaire de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques pour la période 2011-2013, que conformément à la Déclaration de Pachuca, un groupe consultatif sur les technologies spatiales constitué de représentants des organismes spatiaux gouvernementaux dans la région avait été créé, et que des préparatifs étaient actuellement menés en vue d'une réunion des chefs des agences spatiales, qui se tiendrait en juillet 2012, pour donner un nouvel élan en vue de l'application des recommandations de la Conférence.

39. Le Comité a noté le rôle positif joué par les accords bilatéraux et multilatéraux dans la promotion des objectifs communs en matière d'exploration spatiale et les missions d'exploration complémentaires réalisées en coopération.

40. Le point de vue a été exprimé que le Comité jouait un rôle unique car il constituait une tribune pour les discussions entre les États de plus en plus nombreux ayant des activités spatiales et encourageait la collaboration et la recherche d'un consensus dans un domaine de plus en plus fragile et menacé (l'espace extra-atmosphérique) qui faisait à présent partie intégrante de l'infrastructure de presque tous les États.

41. Le point de vue a été exprimé que le Comité jouait un rôle de plus en plus important dans le domaine de la sécurité mondiale, car il examinait l'utilisation des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et des menaces cosmiques.

42. Quelques délégations ont estimé qu'il était nécessaire d'assurer une plus grande sûreté dans l'espace par l'élaboration et l'application de mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance.

43. Quelques délégations ont été d'avis que le régime juridique régissant actuellement l'espace n'était pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace et traiter des questions liées à l'environnement spatial, et qu'il était important de développer le droit spatial international pour garantir que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. À cet égard, ces délégations ont estimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir la militarisation de l'espace, il était nécessaire d'élaborer des normes contraignantes.

44. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, il était essentiel que le Comité resserre sa coopération et sa coordination avec d'autres organismes et mécanismes du système des Nations Unies, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

45. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement. À ce propos, cette délégation a estimé qu'aucune action du Comité n'était nécessaire concernant le déploiement d'armes dans l'espace et qu'il existait des mécanismes multilatéraux appropriés pour examiner la question du désarmement.

46. Quelques délégations ont informé le Comité qu'une réunion autonome sur le projet de code de conduite international pour les activités spatiales s'était tenue à Vienne le 5 juin 2012, avant le début de la cinquante-cinquième session du Comité, afin de fournir des informations sur cette initiative.
47. Le Comité a noté qu'il a été fait référence au projet de code de conduite international pour les activités spatiales, entre autres, pendant le débat général.
48. Quelques délégations ont exprimé leur appui à l'initiative en vue de l'adoption d'un code de conduite international pour les activités spatiales.
49. Quelques délégations ont été d'avis que le projet de code de conduite international comportait notamment des mesures de transparence et de confiance et traduisait une approche globale de la sécurité et de la sûreté dans l'espace guidée par les principes suivants: libre accès à l'espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de sécurité et de défense.
50. L'avis a été exprimé que quelques dispositions essentielles du projet de code de conduite international pour les activités spatiales semblaient être directement liées à la question de la sécurité dans l'espace et de la sécurité des opérations spatiales, ce qui, par conséquent, donnait l'occasion d'établir des liens entre le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique et la future tribune multilatérale ouverte sur le projet de code de conduite international pour les activités spatiales.
51. L'avis a été exprimé que les futures règles de conduite pour les activités spatiales et/ou lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que toutes les mesures propres à renforcer la confiance en général, devraient être pleinement conformes au droit international, étant entendu que les responsabilités d'un État ne devraient s'étendre qu'aux objets spatiaux de son registre, sauf stipulation contraire de l'État en question ou de tout autre État, et ne devraient en aucun cas impliquer la possibilité d'exercer un impact quelconque sur l'objet spatial d'un autre État.
52. Le point de vue a été exprimé que tout accord sur un concept de droit à l'autodéfense dans l'espace pourrait finalement légitimer la militarisation de l'espace.
53. L'avis a été exprimé que le Comité devrait se tenir au courant des nouvelles initiatives concernant les activités dans l'espace et réagir, selon que de besoin, en particulier lorsque ces activités ne sont pas conformes aux traités et aux principes des Nations Unies relatifs à l'espace ou à l'objectif du Comité de neutraliser les menaces pour la viabilité des activités spatiales. À cet égard, cette délégation a estimé que le Comité devrait faire en sorte que tous les nouveaux concepts et projets visant à assurer la sécurité dans l'espace et la sécurité des opérations spatiales soient élaborés d'une manière responsable et en conformité avec le droit international.
54. L'avis a été exprimé que le thème de la viabilité à long terme des activités spatiales permettait à la communauté internationale de trouver des solutions multiformes, étant donné que l'échange d'informations sur la situation dans l'espace supposait la confiance entre les États, et que cette confiance devenait possible une fois que les États étaient parvenus à une vision commune s'agissant de divers types d'activités spatiales légitimes liées à la sécurité nationale.

55. L'avis a été exprimé que les futures lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales devraient être considérées comme un complément fonctionnel du concept général tendant à assurer la sécurité globale dans l'espace et à neutraliser les menaces dans ce domaine.

56. L'avis a été exprimé que le Comité devrait favoriser la volonté des États à convenir collectivement de conditions raisonnables et, en termes de droit international, légitimes pour utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins de sécurité nationale reposant sur le principe du non-recours à la force ou à la menace de force dans l'espace. Réaliser une telle tâche permettrait notamment de parvenir à une compréhension commune du fonctionnement des futures lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

57. L'avis a été exprimé qu'il faudrait s'employer à résoudre les problèmes actuellement rencontrés dans le domaine de l'espace par le développement inclusif, qui consiste non seulement à promouvoir le développement durable de l'environnement et des ressources spatiales, mais aussi à faire en sorte que les activités spatiales profitent à tous les pays, en particulier aux pays en développement sans capacités spatiales, ainsi qu'à l'humanité tout entière, aux générations actuelles et futures.

58. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 2 de sa résolution 65/68, avait prié le Secrétaire général de constituer, suivant le principe d'une répartition géographique équitable, un groupe d'experts gouvernementaux qui serait chargé de mener une étude, dès 2012, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

59. L'avis a été exprimé que le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique devrait établir des liens avec le groupe d'experts gouvernementaux établi conformément à la résolution 65/68 de l'Assemblée générale, ainsi qu'avec la Conférence du désarmement et le cadre prévu par le processus d'examen du projet de code de conduite international pour les activités spatiales.

60. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le projet de code de conduite international pour les activités spatiales devrait prendre en compte la nécessité de s'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et que pour qu'une telle initiative soit légitime, le calendrier des négociations et la forme et le contenu du code devraient être convenus dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

61. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait examiner les questions liées aux moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques dans le contexte et en même temps que d'autres points de l'ordre du jour du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses Sous-Comités.

62. Le Comité a recommandé de poursuivre, à titre prioritaire, à sa cinquante-sixième session, en 2013, l'examen de ce point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

63. Le Comité a examiné le point intitulé "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)" conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

64. Le représentant du Japon a fait une déclaration au titre de ce point. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations relatives à ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.

65. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les présentations suivantes ont été faites au Comité:

a) "28^e Colloque national sur l'espace – appui aux objectifs du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique lors de la première réunion sur l'espace", par le représentant des États-Unis d'Amérique;

b) "Le développement de l'information géospatiale d'origine spatiale en Indonésie", par le représentant de l'Indonésie;

c) "Applications de la technologie spatiale à l'atténuation des catastrophes en Chine", par le représentant de la Chine;

d) "Résultats du Forum inaugural sur la fusion de la génération spatiale – la fusion des responsables internationaux actuels du secteur spatial avec la prochaine génération", par l'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale.

66. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de M. S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner, notamment, l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/1001, par. 61 et annexe I, par. 4 et 5).

67. Le Comité a noté avec satisfaction que l'importance de données fondées sur les techniques spatiales et d'informations géospatiales fiables aux fins de l'élaboration de politiques, programmes et activités de projet pour le développement durable devait être reconnue dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ("Rio+20") qui se tiendrait à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, comme il ressortait de l'avant-projet de document final de la Conférence, intitulé "L'avenir que nous voulons".

68. Pendant le débat, des délégations ont passé en revue les activités nationales et de coopération relatives à la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III. Le Comité a rappelé, au nombre des résultats de la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, la création du Comité international sur les GNSS et du Programme UN-SPIDER, les résultats des travaux des équipes thématiques, et d'autres initiatives. Le Comité a noté que la résolution d'UNISPACE III intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur

l'espace et le développement humain"² demeurerait un pilier de la promotion de la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

69. Le Comité a pris note d'une réunion sur le thème de la télémédecine humanitaire, organisée en marge de sa cinquante-cinquième session par l'Institut européen de politique spatiale.

70. Le Comité a noté qu'un atelier de l'Équipe sur la santé publique (équipe n° 6) sur l'application des techniques spatiales à l'amélioration de la santé publique", serait organisé par l'Université de Coblenz-Landau (Allemagne) en coopération avec le Bureau des affaires spatiales du 30 juillet au 1^{er} août 2012 à Bonn (Allemagne). L'atelier serait consacré aux problèmes de santé publique et comporterait des points sur l'épidémiologie spatiale, sur l'optimisation logistique spatiale des interventions de santé publique et sur les possibilités de mise en œuvre de la technologie spatiale pour réduire l'application de pesticides.

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session

71. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/AC.105/1001), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

72. Le Comité a remercié le Président du Sous-Comité, Félix Clementino Menicocci (Argentine), pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la quarante-neuvième session.

73. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon, de la République tchèque, de la Slovaquie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres, par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

74. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

- a) "Identification et évaluation des zones inondées par la télédétection et les systèmes d'information géographique", par le représentant de l'Équateur;
- b) "Atelier ONU/Chili sur les applications de la technologie spatiale pour le développement socioéconomique", par le représentant du Chili;
- c) "CleanSpace One", par le représentant de la Suisse;

² *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

- d) “Beidou: amener le monde et la Chine à votre porte”, par la représentante de la Chine;
- e) “Activités scientifiques et techniques dans le domaine de la météorologie spatiale en Autriche”, par le représentant de l’Autriche;
- f) “Applications des satellites à l’appui de la coopération internationale pour la sûreté et la sécurité maritimes: l’expérience BluemassMed, par la représentante de l’Italie;
- g) “Megha-Tropiques”, par le représentant de l’Inde.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

75. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 32 à 52 et annexe I, par. 2).

76. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner ce point (A/AC.105/1001, par. 35 et 45).

77. Le Comité a noté que les domaines prioritaires du Programme étaient les suivants: a) surveillance de l’environnement; b) gestion des ressources naturelles; c) santé dans le monde; d) gestion des catastrophes; e) applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite; f) sciences spatiales fondamentales, notamment l’Initiative internationale sur la météorologie spatiale; g) droit de l’espace; h) changement climatique; i) Initiative des Nations Unies sur les technologies spatiales fondamentales; et j) Initiative sur la présence humaine dans l’espace.

78. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2011, telles qu’elles étaient présentées dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1001, par. 41 à 44) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1011, annexe I).

79. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui les avaient parrainées.

80. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès continuaient d’être réalisés dans l’exécution des activités prévues pour 2012, décrites dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1001, par. 45).

81. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées dans le cadre du Programme et à en tirer parti.

82. Le Comité s’est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu’ils continuent à appuyer celui-ci par des contributions volontaires.

83. Le Comité était saisi du rapport de la Réunion d'experts ONU/Malaisie sur la présence humaine dans l'espace, tenue à Putrajaya (Malaisie) du 14 au 18 novembre 2011 (A/AC.105/1017), du rapport de l'Atelier ONU/Nigéria concernant l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, tenu à Abuja du 17 au 21 octobre 2011 (A/AC.105/1018), du rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenue à Vienne du 12 au 16 décembre 2011 (A/AC.105/1019), et du rapport de l'Atelier ONU/Viet Nam sur les applications des techniques spatiales au service du développement socioéconomique, tenu à Hanoi du 10 au 14 octobre 2011 (A/AC.105/1020).

84. Le Comité était également saisi du rapport de l'Atelier régional ONU/République islamique d'Iran sur l'exploitation des techniques spatiales aux fins de l'amélioration de la santé humaine, tenu à Téhéran du 23 au 26 octobre 2011 (A/AC.105/2012/CRP.13), et a noté que ce rapport serait publié sous la cote A/AC.105/1021.

85. Le Comité a pris note du document de séance sur les activités menées en 2011-2012 dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies sur les technologies spatiales fondamentales, ainsi que des projets pour 2013 et au-delà (A/AC.105/2012/CRP.16).

86. Le Comité a pris note du séminaire de sensibilisation, tenu en marge de sa cinquante-cinquième session, organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de son Initiative sur les sciences spatiales fondamentales et le réseau ISON (International Scientific Optical Network), dirigé par l'Académie des sciences de la Fédération de Russie.

87. Le Comité a également pris note de la réunion d'experts sur les retombées bénéfiques de la Station spatiale internationale pour l'humanité, organisée par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de son Initiative sur la présence humaine dans l'espace, en collaboration avec les partenaires de la Station spatiale internationale, et tenue à Vienne les 11 et 12 juin 2012.

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

88. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2012 et a remercié l'Argentine, l'Autriche, le Chili, l'Équateur, l'Italie, le Japon et la Lettonie, ainsi que l'ESA, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, la FIA et la National Aeronautics and Space Administration (NASA) des États-Unis, de coparrainer et d'accueillir ces activités (voir A/AC.105/1011, annexe II).

89. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de réunions d'experts sur la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé dans le monde, les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), la météorologie spatiale internationale, les technologies spatiales fondamentales, le droit de l'espace, le changement climatique, les techniques permettant la présence humaine dans l'espace et les avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales prévu pour 2013 en faveur des pays en développement.

90. Le Comité a pris note du fait que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, compte tenu de l'importance et des résultats des ateliers sur les applications intégrées des techniques spatiales au service du développement durable des régions montagneuses des pays andins, tenus en Argentine en 2007, au Pérou en 2009 et en Bolivie (État plurinational de) en 2010, avait demandé que le Bureau des affaires spatiales continue de prévoir, dans son programme d'activités pour 2013, l'organisation d'un nouvel atelier pour la région.

ii) Bourses de longue durée pour une formation approfondie

91. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir continué d'offrir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, des bourses pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.

92. Le Comité a remercié le Gouvernement japonais d'avoir offert, par l'intermédiaire de l'Institut technologique de Kyushu, des bourses pour des études postuniversitaires sur la technologie des nanosatellites.

93. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et du droit de l'espace en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) Services consultatifs techniques

94. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1011, par. 38 à 47).

iv) Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU

95. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre en relief, de promouvoir et d'encourager la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU. Les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2011 et celles qui étaient prévues pour 2012 et 2013 étaient récapitulées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1011, annexes I à III).

96. Le Comité a noté avec satisfaction le soutien financier et en nature appréciable que les pays hôtes apportaient aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

97. Le Comité s'est félicité de l'inauguration, le 29 mai 2012, du Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale affilié à

l'ONU, installé dans les locaux du Centre royal jordanien d'études géographiques à Amman.

b) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

98. Le Comité a noté avec satisfaction que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) comptait actuellement 41 États membres et 2 organisations participantes et que plusieurs autres s'étaient déclarés disposés à s'associer au Programme à l'avenir. Il a également noté avec satisfaction que la couverture mondiale des balises de détresse était assurée par le segment spatial, qui était constitué de 6 satellites en orbite polaire et de 6 satellites géostationnaires mis à disposition par le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), ainsi que par les contributions au sol apportées par 26 autres pays. Le Comité a aussi noté que, depuis sa mise en service en 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver au moins 32 300 personnes dans le cadre de 9 000 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde et qu'en 2011, les données d'alerte du système avaient contribué à sauver 1 650 vies dans le cadre de 630 opérations.

99. Le Comité a également noté que l'on continuait d'étudier la possibilité d'utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite. Il a salué l'essai des satellites du Système mondial de localisation qui visait à améliorer les capacités des balises pour mieux tirer parti des satellites en orbite terrestre moyenne.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

100. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 62 à 73).

101. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection exécutés à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale qui avaient contribué à accroître la capacité des techniques de télédétection à promouvoir le progrès socioéconomique des pays en développement.

102. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays en développement s'employaient activement à développer et à déployer leurs propres satellites de télédétection et à utiliser les données spatiales pour faire progresser le développement socioéconomique, et il a souligné qu'il fallait continuer de renforcer la capacité des pays en développement à utiliser les techniques de télédétection.

103. Le Comité a noté le rôle important joué par des organisations régionales telles que l'APSCO et son projet de satellite de télédétection ou le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et ses initiatives (le projet "Sentinel Asia" et le programme d'applications satellitaires pour l'environnement) pour ce qui est de promouvoir la coopération régionale en matière d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier au profit des pays en développement.

104. Le Comité a reconnu le rôle important joué par les organisations intergouvernementales internationales telles que le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), et il a noté que l'Inde assumait la présidence et accueillerait la réunion plénière du CEOS en 2012. a également noté que l'Agence spatiale canadienne assumerait la présidence du CEOS en 2013 et que le Brésil accueillerait la prochaine réunion plénière du GEO, en novembre 2012.

105. Le Comité a pris note d'un certain nombre de conférences internationales et régionales relatives à la télédétection, notamment le colloque et l'exposition internationaux sur la géo-information de 2011, tenues à Kuala Lumpur en septembre 2011; l'atelier international sur la télédétection et l'environnement pour les régions subsahariennes, organisé par l'AIA et tenu à Nairobi en octobre 2011; la réunion d'experts sur la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES), organisée par la Secure World Foundation et tenue à Bruxelles en février 2012; et la conférence régionale sur la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, coorganisée par le Gouvernement roumain, la Commission européenne, l'ESA et EURISY et tenue à Bucarest en mai 2012. Le Comité a également noté que la 33^e Conférence asiatique sur la télédétection se tiendrait à Pattaya (Thaïlande) du 26 au 30 novembre 2012, et qu'elle serait organisée par le Gouvernement thaïlandais et l'Association asiatique de télédétection.

3. Débris spatiaux

106. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 74 à 95).

107. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1001, par. 91 et 92).

108. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et/ou celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC), ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces lignes directrices. a également observé que d'autres États utilisaient les lignes directrices du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales. Il a aussi noté que d'autres États coopéraient dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial pour traiter la question des débris spatiaux.

109. Quelques délégations, étant d'avis que l'avenir des activités spatiales dépendait en grande partie de la réduction des débris spatiaux, ont engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

110. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la réduction des débris spatiaux et la limitation de leur création devaient être inscrites au nombre des travaux prioritaires du Comité et de ses organes subsidiaires.

111. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ne pas entraver l'acquisition de capacités spatiales par les pays en développement.

112. Quelques délégations ont estimé que des mesures volontaires de réduction des débris spatiaux devraient être encouragées et qu'il faudrait redoubler d'efforts pour rendre opérationnels des mécanismes nationaux et internationaux afin de réduire la création et la prolifération de ces débris.

113. Quelques délégations ont appelé le Sous-Comité scientifique et technique à continuer d'étudier de manière approfondie la question de la réduction des débris spatiaux, en accordant une attention particulière à ceux provenant de plates-formes spatiales ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord et aux collisions d'objets spatiaux avec des débris et ce qui en découlait, ainsi qu'aux moyens de perfectionner les techniques et d'étoffer les réseaux de collaboration pour la surveillance des débris spatiaux.

114. Quelques délégations ont estimé qu'il serait dans l'intérêt des États Membres d'échanger des informations concernant les mesures prises pour réduire la production et la prolifération de débris spatiaux; la collecte, la mise en commun et la diffusion des données sur les objets spatiaux; et les notifications de rentrées dans l'atmosphère.

115. Quelques délégations ont estimé que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient être développées plus avant.

116. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient collaborer à l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux.

117. S'agissant de l'élimination des débris spatiaux, il a été dit qu'aucun État ne devrait intervenir unilatéralement sur un objet spatial appartenant à un autre État, à moins que cette intervention n'ait fait l'objet de consultations et d'un d'accord avec l'État d'immatriculation de cet objet spatial.

118. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait instituer des moyens de limiter et d'éliminer les débris spatiaux, qu'il fallait accorder une attention accrue à la question des débris spatiaux en orbite géostationnaire et en orbite terrestre basse, et que tous les essais de destruction de satellites devraient être interdits.

4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

119. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 96 à 112 et annexe I, par. 8).

120. Le Comité était saisi d'un document de séance sur les contributions que les bureaux régionaux d'appui du programme UN-SPIDER prévoyaient d'apporter à la mise en œuvre des activités du Programme prévues pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2012/ CRP.18).

121. Le Comité était également saisi d'un document de travail établi pour la cinquantième session du Sous-Comité, présenté par la Fédération de Russie, intitulé "Projet de création du Système aérospatial international de surveillance mondiale,

initiative novatrice ayant pour objet la prévision des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, et l'atténuation de leurs effets" (A/AC.105/C.1/L.323).

122. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès dont il était fait état dans les rapports sur les activités menées en 2011 dans le cadre du programme UN-SPIDER et noté que celui-ci mettrait en œuvre pendant l'exercice 2012-2013 le plan de travail révisé qui était présenté dans le document de séance A/AC.105/C.1/2012/CRP.22.

123. Le Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires faites par les États Membres, notamment des contributions en espèces de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Chine pour les activités du programme UN-SPIDER en 2011. Il a noté avec satisfaction que le programme avait également bénéficié des services d'experts associés et d'experts fournis par l'Allemagne, l'Autriche, la Chine et la Turquie.

124. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait à ce jour signé des accords de coopération en vue de la création des 12 bureaux régionaux d'appui du programme UN-SPIDER dont il était fait mention dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/AC.105/1001, par. 109) et que les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie et de la Turquie avaient offerts d'accueillir chacun un bureau régional d'appui du programme UN-SPIDER.

125. Le Comité a noté avec satisfaction que des données spatiales étaient fournies pour appuyer les activités de gestion des catastrophes, en particulier les interventions d'urgence, par le truchement de plusieurs mécanismes existants, tels que la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également appelée la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"), le projet "Sentinel Asia", les initiatives Services et applications pour les interventions d'urgence (SAFER) et Mise en œuvre initiale du programme GMES en Europe du projet GMES, ainsi que le COSPAS-SARSAT.

126. Le Comité s'est félicité que l'Institut coréen de recherche aérospatiale ait adhéré à la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" en juillet 2011 et fournisse des images satellite pour appuyer les activités associées à la Charte.

127. Le Comité a noté que les informations et les services fournis dans le cadre du programme UN-SPIDER étaient très utiles pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et a appelé les États Membres à continuer de soutenir le programme.

128. Le point de vue a été exprimé qu'en fournissant davantage d'images dans de meilleurs délais, on améliorerait l'utilité des solutions spatiales pour les pays ayant subi des catastrophes.

5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

129. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 113 à 135).

130. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, dont l'origine remontait à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et qui avait été officiellement créé en 2005, continuait de faire beaucoup pour encourager la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes spatiaux mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation et pour promouvoir l'utilisation des GNSS et leur intégration dans les infrastructures, en particulier dans les pays en développement.

131. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour l'aide qu'il avait apportée à la planification et à l'organisation des réunions du Comité international, et le soutien qu'il continuait d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

132. Le Comité a noté avec satisfaction que la sixième réunion du Comité international et la septième réunion de son Forum des fournisseurs, organisées par le Gouvernement japonais, avaient eu lieu à Tokyo du 5 au 9 septembre 2011 et que la septième réunion du Comité international se tiendrait à Beijing du 5 au 9 novembre 2012. Il a également noté que les Émirats arabes unis accueilleraient la huitième réunion du Comité international en 2013.

133. Le Comité a noté que la Réunion internationale des Nations Unies sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, coparrainée par les États-Unis d'Amérique, qui marquait 10 années de réalisations des Nations Unies dans le domaine des GNSS, avait été accueillie à Vienne du 12 au 16 décembre 2011 par le Bureau des affaires spatiales.

134. Le Comité a noté avec satisfaction les réalisations des fournisseurs et utilisateurs de services de positionnement, de navigation et de synchronisation ayant permis de promouvoir les GNSS au cours des 10 dernières années, ainsi que le reflète la publication intitulée "*10 years of achievement of the United Nations on Global Navigation Satellite Systems*" (ST/SPACE/55).

135. Le Comité a noté l'attention croissante que la communauté internationale portait aux systèmes mondiaux de navigation par satellite et aux progrès accomplis dans le domaine de la technologie et des applications des GNSS.

136. Le Comité a noté que le système de navigation par satellite chinois Beidou avait commencé à fournir des services régionaux.

137. Le Comité a noté la mise en service officielle, le 1^{er} octobre 2009, du premier système paneuropéen de navigation par satellite, EGNOS (Service complémentaire géostationnaire européen de navigation par satellite). EGNOS est le précurseur du Système de navigation par satellite de l'Union européenne, Galileo, dont les deux premiers satellites de validation en orbite ont été lancés avec succès le 21 octobre 2011.

138. Le Comité a pris note du fait que l'Inde prévoyait de lancer le premier satellite du Système régional indien de navigation par satellite.

139. Le Comité a pris note du déploiement intégral, par la Fédération de Russie, du Système mondial de navigation par satellite (GLONASS), qui comptait actuellement 31 engins. Il a en outre noté que l'accessibilité mondiale du système GLONASS

avait atteint 100 % et que des services avaient été fournis aux fins du développement socioéconomique novateur des régions de la Fédération de Russie, ainsi que de la coopération internationale.

140. Le Comité a noté que le Groupe de la jeunesse pour les systèmes mondiaux de navigation par satellite du Conseil consultatif de la génération spatiale avait poursuivi ses activités de promotion sur l'importance de ces systèmes, notamment en publiant une brochure intitulée "*Global Navigation Satellite Systems (GNSS) and youth*" (Les GNSS et la jeunesse).

6. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

141. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 136 à 151).

142. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/1001, par. 151, et annexe II, par. 13 et 14).

143. Le Comité a pris note avec satisfaction du travail accompli par le Groupe dans le cadre de son plan pluriannuel, en particulier du succès des ateliers organisés pendant les sessions du Sous-Comité en 2011 et 2012, qui avaient notamment permis d'informer les États Membres des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace par les États et les organisations intergouvernementales.

144. Quelques délégations ont exprimé leur préoccupation quant au fait que, lors des ateliers sur ce thème tenus pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique, l'avis avait été exprimé que l'avenir des activités spatiales dépendait de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire, l'accent étant mis en particulier sur l'utilisation de telles sources en orbite terrestre. Dans ce contexte, ces délégations ont estimé que le Soleil était une source d'énergie qui pouvait répondre efficacement aux besoins actuels et futurs de l'humanité dans les domaines d'application des satellites tels que l'observation de la Terre, les télécommunications, la télésanté et le téléenseignement.

145. Quelques délégations ont exprimé l'avis que c'était exclusivement aux États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, qu'incombait l'obligation de participer au processus de réglementation de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

146. Quelques délégations ont estimé qu'afin de garantir l'utilisation sûre des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, il était important que les acteurs spatiaux ayant des capacités éprouvées dans ce domaine partagent avec d'autres États leur savoir-faire et les informations disponibles concernant les mesures prises pour faire en sorte que les engins équipés de telles sources soient sûrs.

147. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être limitée le plus possible et que des informations complètes et transparentes sur les mesures prises pour garantir la sûreté devraient être communiquées aux autres États.

148. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision en orbite avec des engins équipés de telles sources, ainsi que de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient d'avis que cette question devrait se voir accorder une attention accrue dans le cadre de stratégies adéquates, d'une planification à long terme et de règlements, dont le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

7. Objets géocroiseurs

149. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 152 à 169 et annexe III).

150. Le Comité a approuvé les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui avait été convoqué sous la présidence de Sergio Camacho (Mexique) (A/AC.105/1001, par. 169 et annexe III).

151. Le Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs s'était réunie quatre fois en marge de sa cinquante-cinquième session, afin de poursuivre ses travaux sur le projet de recommandations pour une action internationale contre les risques d'impact d'objets géocroiseurs. Les recommandations proposées (dans le document A/AC.105/C.1/L.317) étaient regroupées comme suit: information, analyse et alerte; planification et exécution des campagnes de missions; et supervision et autorisation des missions.

152. Le Comité a également noté que la deuxième réunion des représentants d'agences spatiales s'était tenue en marge de sa cinquante-cinquième session afin d'examiner le projet de mandat du groupe indépendant de planification et d'exécution des missions dont la création était proposée dans le projet de recommandations de l'Équipe (A/AC.105/C.1/L.317). Le Comité a noté en outre que les travaux sur ce projet de mandat se poursuivraient en 2012 et au début de 2013 au cours de la période intersessions en vue de leur mise au point définitive d'ici à la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique.

153. Le Comité a noté qu'un certain nombre de rencontres internationales avaient été organisées en 2011 pour examiner les actions menées en collaboration à l'échelle internationale sur les objets géocroiseurs, notamment la deuxième conférence de l'AIA sur la défense planétaire, intitulée "Agir face aux menaces", et coorganisée par l'Agence spatiale roumaine du 9 au 12 mai à Bucarest; l'Atelier sur les recommandations internationales pour la réduction de la menace des objets géocroiseurs, organisé par l'Équipe sur les objets géocroiseurs les 25 et 26 août et tenue à Pasadena (États-Unis), et l'Atelier sur la communication avec les médias et l'information sur les risques posés par les objets géocroiseurs, organisé par l'Équipe et la Secure World Foundation et tenue les 14 et 15 novembre à Boulder (États-Unis).

154. Le Comité a aussi noté qu'un atelier avait été organisé par la NASA le 29 mai 2012, comme suite à une proposition de l'Équipe sur les objets géocroiseurs, pour analyser plus avant l'astéroïde potentiellement dangereux 2011 AG5, et que l'Équipe avait été informée de l'état actuel des connaissances concernant cet astéroïde.

155. Le Comité a noté que l'Équipe poursuivrait ses travaux en organisant, en octobre 2012, en collaboration avec la NASA, un atelier chargé d'examiner les fonctions devant être assumées par le Réseau d'information, d'analyse et d'alerte. Le Comité a également noté qu'une séance spéciale sur les risques d'impact d'objets géocroiseurs, les activités en cours et les projets futurs sera organisée par le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs de l'Union astronomique internationale pendant l'Assemblée générale de l'Union, qui se tiendra à Beijing du 20 au 31 août 2012. Le Comité a noté en outre que les membres de l'Équipe participaient à l'organisation de la Conférence de l'Académie internationale d'astronautique (AIA) sur la défense planétaire, qui se tiendra du 15 au 19 avril 2013 à Flagstaff (États-Unis).

156. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la détection précoce et le suivi précis revêtaient une importance capitale pour gérer les dangers que représentent les objets géocroiseurs et que les mesures éventuellement prises pour atténuer ces dangers devaient être coordonnées au niveau international.

157. Le point de vue a été exprimé que le réseau mondial de détection et de caractérisation des objets géocroiseurs s'était étendu et l'Équipe sur les objets géocroiseurs avait progressé dans l'élaboration d'un projet de mandat d'un groupe indépendant de planification et d'exécution des missions. Cette délégation a estimé que, si des travaux supplémentaires devaient être faits dans ce domaine, la clef d'une réponse efficace aux risques d'impact d'objets géocroiseurs résidait dans la détection précoce. La coopération en matière de renforcement des capacités de détection et de développement des réseaux de partage d'informations sur les objets géocroiseurs était par conséquent fondamentale.

158. Le Comité a noté que le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs du Conseil consultatif de la génération spatiale avait poursuivi avec succès son concours de dissertation technique intitulé "Dévier un astéroïde", organisé depuis 2008 à l'intention des étudiants et des jeunes spécialistes pour lutter contre la menace des objets géocroiseurs, et qu'il avait lancé le concours "Trouver un astéroïde" pour encourager des équipes du monde entier à chercher des astéroïdes.

159. Le Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs avait été chargée de finaliser le projet de recommandations pour une action internationale contre les risques d'impact d'objets géocroiseurs d'ici à la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2013, et de présenter ses recommandations à la cinquante-sixième session du Comité.

8. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

160. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 211 à 221).

161. Le Comité a noté les informations sur l'orbite des satellites géostationnaires, communiquées par la délégation de la République tchèque figurant dans le document de séance A/AC.105//2012/CRP.17.

162. Il a été dit, à propos des informations contenues dans le document de séance susmentionné, qu'une comparaison des positions nominales des stations radio spatiales, appelées réseaux spatiaux dans la terminologie de l'UIT, avec les positions réelles des satellites avait montré qu'un certain pourcentage des réseaux spatiaux n'avaient aucun engin spatial à ces positions et n'étaient donc pas du tout en mesure de fonctionner, et que si les stations radio spatiales non utilisées étaient suspendues ou que les propositions correspondantes étaient supprimées, la congestion de l'orbite géostationnaire serait réduite, ce qui profiterait à tous ses utilisateurs.

163. Quelques délégations ont de nouveau exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui compromettrait la viabilité des activités spatiales. De l'avis de ces délégations, il fallait, avec la participation et la collaboration de l'Union internationale des télécommunications, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les États quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

164. Quelques délégations étaient d'avis que l'orbite géostationnaire présentait un intérêt inégalé pour la mise en œuvre de programmes sociaux et de projets éducatifs et la fourniture d'une assistance médicale. Elles ont par conséquent estimé que le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité pour être à nouveau débattu par des groupes de travail, des groupes d'experts intergouvernementaux ou des équipes spéciales, afin que l'on puisse poursuivre l'analyse des caractéristiques scientifiques et techniques de l'orbite.

9. Initiative internationale sur la météorologie spatiale

165. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 170 à 182).

166. Le Comité a pris note de la conclusion relative au point intitulé "Initiative internationale sur la météorologie spatiale" et est convenu qu'à partir de sa cinquantième session, le Sous-Comité technique et scientifique devrait inscrire à

son ordre du jour un nouveau point ordinaire intitulé “météorologie spatiale”, afin de permettre aux États membres du Comité et aux organisations internationales dotées du statut d’observateur permanent auprès du Comité de procéder à des échanges de vues sur les activités scientifiques et de communication concernant la météorologie spatiale menées aux niveaux national, régional et international, ainsi que sur les impacts sociétaux de la météorologie spatiale, afin de contribuer à intensifier la coopération internationale dans ce domaine.

167. Le Comité a noté l’importance de poursuivre les efforts internationaux visant à coordonner la surveillance mondiale de la météorologie spatiale à l’aide de moyens spatiaux et terrestres, à aider à la consolidation des connaissances communes, à développer des capacités de prévision essentielles pour améliorer la sûreté des moyens spatiaux et à approfondir la compréhension des événements météorologiques spatiaux et en améliorer les prévisions.

168. Le Comité a noté avec satisfaction la création du centre international des sciences et de l’enseignement de la météorologie spatiale à l’Université de Kyushu (Japon), qui a vocation à promouvoir les études et l’enseignement scientifique concernant l’environnement spatial.

169. Le Comité a pris note avec satisfaction de l’atelier consacré aux impacts sociétaux de la météorologie spatiale, organisé par les États-Unis en marge de sa cinquante-cinquième session.

170. Le Comité s’est félicité de la tenue prochaine des activités suivantes: formation aux sciences spatiales organisée à Bandung (Indonésie) du 17 au 26 septembre 2012 par l’Initiative internationale sur la météorologie spatiale et le Système d’acquisition de données magnétiques, qui sera accueillie par l’Indonésie en collaboration avec l’Initiative, le SCOSTEP et l’Université de Kyushu; 19^e Colloque ONU/ESA/Autriche sur l’analyse des données et le traitement des images pour les applications spatiales et le développement durable sur le thème “météorologie spatiale”, prévu à Graz du 18 au 21 septembre 2012; atelier ONU/Équateur sur l’Initiative internationale sur la météorologie spatiale, prévu à Quito du 8 au 12 octobre 2012, qui sera accueilli par l’Observatoire astronomique de Quito au nom du Gouvernement équatorien.

10. Viabilité à long terme des activités spatiales

171. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 183 à 210).

172. Le Comité a approuvé les recommandations et les décisions sur ce point faites par le Sous-Comité scientifique et technique et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud) (A/AC.105/1001, par. 210 et annexe IV, par. 16).

173. Le Comité a noté que le document de séance sur la viabilité à long terme des activités spatiales qui avait été présenté par la Fédération de Russie (A/AC.105/2012/CRP.19) serait publié après la session dans toutes les langues officielles de l’ONU sous la cote A/AC.105/L.285.

174. Le Comité était saisi des documents de travail établis pour la cinquantième session du Sous-Comité par les groupes d’experts A à D du Groupe de travail

(A/AC.105/C.1/L.324 à 327), qui avaient été communiqués pour observations aux États membres et aux observateurs permanents du Comité, comme l'avait recommandé le Groupe de travail à la quarante-neuvième session du Sous-Comité (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16 i)).

175. Le Comité était également saisi d'un document de travail établi pour la cinquantième session du Sous-Comité, qui avait été présenté par la Fédération de Russie et l'Ukraine et qui était intitulé "Protection des technologies applicables à la coopération dans les domaines de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de la mise au point et de l'exploitation de matériel spatial et de lanceurs" (A/AC.105/C.1/L.322).

176. Le Comité a noté que les groupes d'experts A à D du Groupe de travail se réunissaient en marge de la session en cours du Comité pour faire avancer leurs travaux, conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe et à ce dont ce dernier était convenu à la quarante-neuvième session du Sous-Comité (A/AC.105/1001, annexe IV, par. 16 a)).

177. Le 11 juin, le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a informé le Comité des progrès réalisés par les groupes d'experts et du programme de travail prévu.

178. Le Comité a noté avec satisfaction que Enrique Pacheco Cabrera (Mexique) et Ian Mann (Canada) avaient respectivement été nommés coprésidents des groupes d'experts A et C, ce qui donnera une impulsion supplémentaire aux efforts déployés par ces groupes pour atteindre les objectifs qui ont été fixés dans le mandat et les méthodes de travail et réaffirmés ultérieurement par le Groupe de travail.

179. Le Comité a rappelé que, conformément au plan de travail pour 2013, un atelier sera organisé à l'occasion de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, et que les États membres du Comité seraient invités à inclure dans leurs délégations des représentants d'organisations non gouvernementales nationales et d'entités du secteur privé ayant une connaissance concrète du domaine spatial afin que l'on puisse recueillir des informations sur leurs expériences et leurs pratiques dans la conduite d'activités spatiales durables. Le Comité a également noté qu'une réunion conjointe des groupes d'experts se tiendrait en marge de la cinquantième session du Sous-Comité afin de préparer l'atelier.

180. Quelques délégations ont déclaré qu'une attention particulière devrait être accordée aux risques posés par les débris spatiaux car il était urgent de faire progresser la coopération internationale sur cette question hautement prioritaire.

181. Quelques délégations ont exprimé l'opinion qu'il fallait éviter les chevauchements d'efforts et analyser les lacunes pour recenser les problèmes préjudiciables à la viabilité à long terme des activités spatiales dont aucune autre instance ne s'occupait actuellement.

182. L'avis a été exprimé que les discussions sur la viabilité à long terme des activités spatiales renforçaient également la contribution des activités spatiales au développement durable sur la Terre, et les pays en développement devraient participer activement aux activités du Groupe de travail.

183. Quelques délégations ont exprimé l'opinion que le Sous-Comité juridique devrait suivre de près les discussions sur la question de la viabilité à long terme des activités spatiales, dont l'écho ne se limitait plus au domaine de la science et la technologie spatiales.

184. L'avis a été exprimé que les travaux devant être menés dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui devait commencer à siéger en juillet 2012, pourraient venir appuyer ceux du Groupe de travail, étant donné que ces deux organes avaient pour objectif commun de promouvoir la stabilité, la sûreté et la sécurité de l'environnement spatial.

185. L'avis a été exprimé qu'en raison de la complexité des questions à l'examen, il fallait prévoir suffisamment de temps pour les délibérations, de sorte que des décisions mesurées visant à trouver des solutions à long terme puissent être prises, et le calendrier envisagé pour les travaux du Groupe devrait être revu selon que de besoin.

186. L'avis a été exprimé que les réunions des groupes d'experts devraient être soigneusement préparées et leur documentation devrait être mise à la disposition des experts longtemps à l'avance, afin de laisser suffisamment de temps pour la coordination au niveau national avant les réunions, ce qui faciliterait la participation active de tous et contribuerait à la réussite des travaux.

187. L'avis a été exprimé que les décisions sur les questions examinées par le Groupe de travail ne devraient pas être adoptées lors de séances tenues parallèlement aux séances plénières du Sous-Comité, car de telles décisions étaient la responsabilité directe des États et devraient donc être prises dans un cadre intergouvernemental. L'avis a en outre été exprimé que les groupes d'experts devraient être soumis aux méthodes de travail adoptées par le Groupe de travail, afin de ne pas privilégier les intérêts commerciaux au détriment des intérêts sociaux de l'humanité.

188. L'avis a été exprimé que de plus amples informations concernant la structure des rapports des groupes d'experts et notamment les résultats envisagés aideraient le Groupe de travail à établir un rapport complet et harmonisé.

11. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique

189. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1001, par. 222 à 230, et annexe I, par. 9 et 10).

190. Se fondant sur les débats du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-neuvième session, le Comité est convenu que les questions de fond ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquantième session:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Météorologie spatiale.
9. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2013 dans le plan de travail pluriannuel qui figure aux paragraphes 8 et 10 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958))
 - b) Objets géocroiseurs;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2013 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 9 de l'annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/AC.105/987))
 - c) Viabilité à long terme des activités spatiales.
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2013 au paragraphe 23 du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales figurant à l'annexe II du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/66/20))
10. Thème de discussion/point distinct: orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
11. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des sujets à traiter comme thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

191. Le Comité a accepté que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des

activités spatiales soient convoqués de nouveau à la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique.

192. Le Comité a fait sienne la recommandation du Groupe de travail plénier tendant à poursuivre l'examen des questions d'organisation au sein du Groupe de travail lors de la cinquantième session du Sous-Comité.

193. Le Comité a rappelé qu'à sa cinquante-troisième session, il était convenu que, lors de chaque session du Sous-Comité qui aurait lieu de 2011 à 2013, deux heures seraient réservées, dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à la tenue d'ateliers qui porteraient sur le point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/958, annexe II, par. 8 et 10).

194. Le Comité a fait sienne la recommandation du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace tendant à ce que les activités du Groupe en 2013 soient exécutées selon les modalités fixées dans son plan de travail pour 2014 au cas où aucune contribution ne serait proposée par les États membres et les organisations intergouvernementales pour l'atelier visé au paragraphe 193 ci-dessus.

195. Le Comité est convenu que le thème du colloque devant être organisé en 2012 par la FIA conformément à l'accord conclu à la quarante-quatrième session du Sous-Comité en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24) serait le suivant: "Études et concepts en vue de l'élimination active des débris orbitaux: vue d'ensemble".

D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante et unième session

196. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/AC.105/1003), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier sur les points qu'il avait examinés conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

197. Le Comité a remercié Tare Charles Brisibe (Nigéria) d'avoir mené efficacement les débats du Sous-Comité à sa cinquante et unième session.

198. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon; de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Le représentant de l'Équateur a également fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres, et par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique.

1. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

199. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1003, par. 34 à 55).

200. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui avait de nouveau été convoqué sous la présidence de Jean-François Mayence (Belgique) (A/AC.105/1003, par. 36 et annexe I, par. 10 et 11).

201. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité devrait examiner, actualiser et modifier les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace en vue de renforcer les principes directeurs régissant les activités spatiales et la responsabilité des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la réalisation de ces activités.

202. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le cadre juridique existant devrait être continuellement enrichi, notamment par des accords non contraignants.

203. Quelques délégations ont estimé que les traités des Nations Unies relatifs à l'espace constituaient une structure juridique solide qui était cruciale pour soutenir le rythme croissant des activités spatiales et renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Se félicitant de toute nouvelle adhésion à ces traités, elles comptaient que les États qui n'étaient pas encore parties à ces traités envisageraient de les ratifier ou d'y adhérer.

204. Quelques délégations ont estimé qu'il était nécessaire, au vu de l'accroissement rapide des activités spatiales et de l'émergence de nouveaux acteurs du secteur spatial, d'accentuer la coordination et la synergie entre les deux Sous-Comités afin de promouvoir la compréhension, l'acceptation et l'application des traités des Nations Unies et de renforcer la responsabilité des États dans la réalisation des activités spatiales.

205. Le point de vue a été exprimé qu'il était nécessaire de déterminer les insuffisances de la mise en œuvre des traités existants et de remédier à ces obstacles par la coopération et, le cas échéant, la fourniture d'une assistance technique.

206. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les questions relatives au transfert de propriété des objets dans l'espace, à la pertinence des règles de droit non contraignantes pour l'interprétation des responsabilités, à l'examen conceptuel de l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes³, et à l'examen de la notion de faute, telles qu'elles figuraient dans le questionnaire élaboré par le Président du Groupe de travail, méritaient que les États leur accordent une attention particulière.

207. Le point de vue a été exprimé que l'Accord sur la Lune établissait clairement l'intérêt que présentaient pour tous les États l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace fondées sur les concepts d'égalité et de coopération, et que les débats relatifs à l'Accord sur la Lune ne devraient pas être menés du point de vue des intérêts commerciaux.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1363, n° 23002.

208. Le point de vue a été exprimé que le droit international régissant la conduite des activités spatiales ne devrait pas restreindre l'accès aux techniques spatiales pour les États, en particulier les pays en développement, qui souhaitent développer leurs propres capacités spatiales de manière durable.

2. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

209. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1003, par. 56 à 64).

210. Le Comité a noté le rôle important que jouaient les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et la contribution qu'elles apportaient à ses travaux visant à promouvoir le développement du droit de l'espace, et a fait sienne la recommandation du Sous-Comité selon laquelle ces organisations devraient à nouveau être invitées à lui faire rapport, à sa cinquante-deuxième session, sur leurs activités dans le domaine du droit de l'espace.

211. Le Comité a noté que le Règlement facultatif pour l'arbitrage des différends relatifs aux activités liées à l'espace extra-atmosphérique avait été adopté le 6 décembre 2011 par le Conseil administratif de la Cour permanente d'arbitrage, et s'est félicité que le Sous-Comité soit convenu d'inviter la Cour à lui fournir des informations sur le Règlement facultatif à ses sessions ultérieures.

3. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

212. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1003, par. 65 à 87).

213. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, convoqué de nouveau sous la présidence de José Monserrat Filho (Brésil) (A/AC.105/1003, par. 68 et annexe II, par. 10 et 11).

214. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la définition et la délimitation de l'espace permettraient de prévenir et de réduire les risques de différends entre les États au sujet des activités spatiales, et qu'elles devraient être examinées dans un cadre intergouvernemental, en particulier au sein du Sous-Comité juridique, en prenant en considération les progrès scientifiques et techniques.

215. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée manifestement en danger de saturation, devait être utilisée de manière rationnelle et être mise à la disposition de tous les États, quels que soient les moyens techniques dont ils disposaient actuellement, afin qu'ils puissent y avoir accès dans des conditions équitables, en tenant compte en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, de la situation géographique de certains pays, des procédures de l'UIT et des normes et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

216. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'exploitation de l'orbite géostationnaire devait être rationalisée, en donnant la priorité aux activités à long terme et à celles qui contribuaient à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en tenant compte des conditions d'égalité de tous les pays, indépendamment de leurs capacités spatiales actuelles.

217. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'utilisation par les États de l'orbite géostationnaire selon le principe du "premier arrivé, premier servi" était inacceptable et que le Sous-Comité devrait par conséquent élaborer un système juridique qui assure aux États un accès équitable aux positions orbitales, conformément aux principes d'utilisation pacifique et de non-appropriation de l'espace.

4. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

218. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1003, par. 88 à 104).

219. Le Comité a fait sienne la recommandation du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1003, par. 104).

220. Quelques délégations ont exprimé l'avis que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, étaient tenus d'engager un processus de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient également d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

221. Quelques délégations ont souligné qu'il faudrait accorder davantage d'attention aux questions juridiques liées à l'utilisation en orbite terrestre de plates-formes satellites ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord, au vu des défaillances et des collisions qui ont été signalées et qui présentent un grand risque pour l'humanité.

222. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il devrait y avoir une plus grande coordination et une plus grande interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique pour favoriser la compréhension, l'acceptation et l'application des instruments juridiques et l'élaboration de nouveaux instruments juridiques relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

223. L'avis a été exprimé que les instruments juridiques internationaux relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devraient être actualisés compte tenu de l'augmentation du nombre des acteurs qui mènent des activités spatiales.

224. Quelques délégations ont demandé au Sous-Comité juridique d'examiner le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et de promouvoir des normes contraignantes afin de s'assurer que toute activité menée

dans l'espace était régie par les principes de préservation de la vie et de maintien de la paix.

5. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

225. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1003, par. 105 à 116).

226. Le Comité a noté avec satisfaction que la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, tenue à Berlin du 27 février au 9 mars 2012, avait adopté le Protocole et l'avait ouvert à la signature le 9 mars. Il a également pris note des informations sur la Conférence et le Protocole communiquées aux alinéas 107 b) à e) du rapport du Sous-Comité.

227. Le Comité a félicité l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) pour l'aboutissement d'années de travail concernant l'élaboration, la négociation et l'adoption du Protocole. Il a remercié le Gouvernement allemand d'avoir organisé la Conférence et facilité l'adoption du Protocole.

228. Le Comité a noté que l'observateur de l'UIT à la Conférence avait fait part de l'intérêt manifesté par le Secrétaire général de l'UIT pour que cette organisation envisage de devenir l'autorité de surveillance, intérêt qui était subordonné à l'examen de la question par les organes directeurs de l'UIT, à savoir le Conseil et la Conférence de plénipotentiaires, sans préjudice de la décision que prendront ces organes à cet égard. Le Sous-Comité a en outre noté que le Conseil de l'UIT se réunirait en juillet 2012 et que la prochaine Conférence de plénipotentiaires de l'UIT se tiendrait en 2014.

229. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, qui était le premier traité de droit spatial adopté en plus de 30 ans et le premier accord international de droit privé dans le domaine des activités spatiales commerciales, était important car il complétait la réglementation internationale des activités spatiales et établirait un régime international facultatif pour les activités spatiales commerciales.

6. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

230. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1003, par. 117 à 135).

231. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1003, par. 134 et 135).

232. Le Comité est convenu que la recherche, la formation et l'enseignement dans le domaine du droit spatial avaient une importance cruciale pour les efforts menés à l'échelle nationale, régionale et internationale pour développer encore les activités spatiales et faire mieux connaître le cadre juridique dans lequel ces activités se déroulaient.

233. Le Comité a noté avec satisfaction que le Gouvernement argentin et la Commission nationale des activités spatiales (CONAE), en collaboration avec le Bureau des affaires spatiales, envisageaient de tenir le huitième Atelier ONU sur le droit spatial en novembre 2012. Il a également noté avec satisfaction que l'ESA coparrainait l'atelier.

234. Le Comité a noté que l'échange de vues sur les efforts déployés aux niveaux national et international pour promouvoir une compréhension plus large du droit spatial, les initiatives telles que les ateliers annuels sur le droit spatial et l'élaboration de programmes d'études de droit spatial jouaient un rôle essentiel dans le renforcement des capacités dans ce domaine.

7. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

235. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1003, par. 136 à 158).

236. Le Comité a fait sienne la recommandation du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1003, par. 158).

237. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le nombre croissant de débris spatiaux, a noté avec satisfaction que l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/217, des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, était une mesure importante pour donner des orientations à tous les pays ayant des activités spatiales sur les moyens de réduire les débris spatiaux, et a encouragé les États Membres à envisager de mettre en œuvre volontairement les Lignes directrices.

238. Le Comité a noté avec satisfaction que quelques États avaient pris des mesures pour faire appliquer les lignes directrices et les normes relatives aux débris spatiaux reconnues internationalement en introduisant des dispositions appropriées dans leur législation nationale.

239. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'élargissement de ce point de l'ordre du jour en vue d'un échange général d'informations sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique serait propice à davantage d'échanges approfondis sur les questions juridiques relatives aux débris spatiaux.

240. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait continuer d'accorder la priorité à la question de la réduction des débris spatiaux et de la limitation de leur prolifération dans les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

241. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il devrait y avoir une plus grande coordination et une plus grande interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique pour favoriser la compréhension, l'acceptation et l'application des instruments juridiques et l'élaboration de nouveaux instruments juridiques relatifs à la question des débris spatiaux.

242. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité devrait inscrire à son ordre du jour un point portant sur l'examen des aspects juridiques des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux afin de faire de ces Lignes

directrices un ensemble de principes relatifs aux débris spatiaux qui serait adopté par l'Assemblée générale.

243. Le point de vue a été exprimé que la transformation des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux en instrument juridiquement contraignant n'était pas justifiée au vu de l'absence de définition juridique des concepts fondamentaux liés à l'espace, et du fait que les Lignes directrices ne contenaient aucune norme ou spécification technique relative aux débris spatiaux et ne couvraient pas des activités telles que l'élimination des débris spatiaux. Cette délégation a noté qu'en principe les moyens appropriés et optimaux de l'élaboration des détails techniques des Lignes directrices existantes relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique étaient actuellement élaborés par l'IADC et les aspects intéressant la question de l'élimination des débris spatiaux devaient être examinés dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique au titre du point relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales.

244. Le point de vue a été exprimé que, pour surmonter les difficultés liées à la réduction des débris spatiaux résultant de l'intensification des activités spatiales, le Sous-Comité juridique devrait étudier la possibilité d'élaborer de nouvelles règles pertinentes, notamment des principes, des lignes directrices et d'autres cadres non contraignants.

245. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait élaborer de meilleurs mécanismes de partage de l'information sur les meilleures pratiques nationales et régionales en matière de réduction de la création et de la prolifération de débris spatiaux.

8. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

246. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité juridique au titre de ce point de l'ordre du jour et de son Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence d'Irmgard Marboe (Autriche), et dont il était rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1003, par. 159 à 172 et annexe III).

247. Le Comité a fait siennes les décisions du Sous-Comité telles qu'elles figurent dans le document A/AC.105/1003 (par. 163, 164 et 170).

248. Le Comité a noté avec satisfaction que les discussions tenues au sein du Groupe de travail avaient permis aux États de mieux comprendre les cadres réglementaires nationaux en vigueur, de mettre en commun les expériences de pratiques nationales et d'échanger des informations sur les cadres juridiques nationaux pour le bénéfice des États en passe de promulguer une législation sur les activités spatiales nationales.

249. Le Comité a vivement remercié la Présidente du Groupe de travail, qui, par son dévouement et son professionnalisme, avait mené à bien les travaux du Groupe de travail. Il a été convenu que le rapport du Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.2/101) constituait une source importante

d'informations pour les États qui élaboraient des cadres réglementaires nationaux relatifs à l'espace.

250. Le Comité est convenu que les recommandations formulées par le Groupe de travail et approuvées par le Sous-Comité juridique concernant les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1003, annexe III, appendice) constituaient une base solide pour un projet de résolution distinct ou une annexe au projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale sur la question de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

251. Le Comité a pris note du texte révisé des recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenant compte des révisions apportées par les États membres à la session en cours, qui figure dans le document A/AC.105/2012/CRP.21, et a noté qu'Imgard Marboe continuerait de consulter les États membres sur le texte des recommandations pendant l'intersession.

252. Le Comité est convenu que le texte, révisé sur la base de ces consultations, devrait être soumis, dans les six langues officielles de l'ONU, au Sous-Comité à sa cinquante-deuxième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" pour accord, et que le Sous-Comité devrait aussi examiner la forme sous laquelle le texte convenu devait être soumis à l'Assemblée générale pour adoption à sa soixante-huitième session.

9. Projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-deuxième session du Sous-Comité juridique

253. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1003, par. 175 à 194).

254. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité juridique à sa cinquante et unième session, le Comité est convenu que le Sous-Comité examinerait les questions de fond suivantes à sa cinquante-deuxième session:

1. Débat général.
2. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
3. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
4. Questions concernant:
 - a) La définition et la délimitation de l'espace;
 - b) Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
5. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

6. Points/thèmes de discussion distincts:
 - a) Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;
 - b) Examen de l'évolution de la situation relative au Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles;
 - c) Renforcement des capacités;
 - d) Échange général d'informations sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
7. Points examinés dans le cadre de plans de travail: examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
(Travaux prévus pour 2013 tels qu'indiqués au paragraphe 179 du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/AC.105/1003))
8. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Sous-Comité juridique.

255. Le Comité est convenu que le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace devraient se réunir de nouveau à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité juridique.

256. Le Comité est en outre convenu que le Sous-Comité devrait examiner, à sa cinquante-deuxième session, la nécessité de proroger au-delà de cette session le mandat du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

257. Le Comité est convenu qu'un groupe de travail devrait être établi pour la période 2014-2017, conformément au plan de travail relatif à l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

258. Le Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités à organiser un colloque sur le droit spatial à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité.

259. Le point de vue a été exprimé que la proposition présentée par la République tchèque relative à l'inscription à l'ordre du jour du Sous-Comité d'un point intitulé "Examen des aspects juridiques des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin de les transformer en un ensemble de principes qui serait adopté par l'Assemblée générale" donnerait l'occasion d'élaborer un instrument international sur les débris spatiaux sous une forme satisfaisante pour le présent et le proche avenir, et que ces travaux devraient se faire en coopération étroite avec le Sous-Comité scientifique et technique.

260. Le point de vue a été exprimé qu'un point sur la réglementation de la diffusion des images des satellites d'observation de la Terre sur le Web devrait être inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité.

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

261. Le Comité a examiné le point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle", conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

262. Les représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point.

263. Le Comité a pris note des informations communiquées par les États concernant les pratiques nationales en matière de retombées bénéfiques des techniques spatiales ayant entraîné des stratégies de gestion du développement économique régional, ainsi que des innovations utiles dans divers domaines scientifiques et pratiques de la société civile, comme la médecine, la biologie, la chimie, l'astronomie, l'agriculture, l'aviation, les transports terrestres, la lutte contre l'incendie, la protection de la nature et l'énergie.

264. Le Comité est convenu que les applications de la technologie spatiale constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans le secteur industriel et dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et économiques bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure nationale de télécommunications et contribuer à d'autres projets visant à atteindre le développement durable.

265. Le Comité est convenu qu'il fallait promouvoir les applications de la technologie spatiale parce qu'elles favorisaient les technologies novatrices et, partant, faisaient progresser les économies et contribuaient à l'amélioration de la qualité de vie.

266. Le Comité a noté que les gouvernements avaient réussi à faire participer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets de promotion des applications de la technologie spatiale.

267. Le Comité a noté que la publication *Spinoff 2011* de la NASA était accessible en ligne (<http://spinoff.nasa.gov>).

F. Espace et société

268. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

269. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Nigéria, de la République de Corée et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a également été faite par

l'observateur de l'EURISY. Des représentants d'autres États membres ont fait des déclarations sur ce point pendant le débat général.

270. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

- a) "Création du Centre international d'étude et d'enseignement de la météorologie spatiale de l'Université de Kyushu (Japon)", par le représentant du Japon;
- b) "Activités d'enseignement de l'ASI", par la représentante de l'Italie;
- c) "Activités des universités japonaises concernant les micro/nanosatellites et la vision d'une contribution internationale", par le représentant du Japon.

271. Le Comité a pris note des informations fournies par les États concernant les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales qui visent à répondre aux besoins de développement.

272. Le Comité a pris note de l'engagement continu des États et des organisations internationales en faveur de la promotion des programmes d'information sur l'espace mis en place par les agences spatiales et les organismes pédagogiques nationaux à destination des enfants, des adolescents et du grand public. Ces programmes visent à accroître les possibilités d'enseignement grâce au recours à des techniques d'apprentissage à distance comme le téléenseignement et l'apprentissage en ligne en vue d'une sensibilisation aux bienfaits des applications des sciences et techniques spatiales pour le développement durable.

273. Le Comité a noté que l'enseignement des sciences spatiales pouvait beaucoup aider à promouvoir une plus grande participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales en les incitant à embrasser une carrière dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et, partant, à renforcer les capacités nationales dans ces domaines.

274. Le Comité a noté qu'il était important de maintenir un lien entre la société et les activités spatiales en diffusant des informations sur ces activités auprès de différents groupes cibles, notamment les décideurs et les responsables politiques, les universitaires, les enseignants, les professionnels, les jeunes et les milieux industriels et scientifiques, en utilisant divers outils et plates-formes de communication, notamment les médias sociaux.

275. Le Comité a noté que la Station spatiale internationale continuait de jouer un rôle en matière d'éducation et de communication avec les établissements d'enseignement du monde entier.

276. Le Comité a pris note avec satisfaction du grand nombre d'activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales au service du développement durable. Il a également noté avec satisfaction le rôle que jouaient les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans le domaine de l'enseignement des matières touchant à l'espace.

277. Le Comité a pris note de plusieurs conférences, concours, expositions, colloques et séminaires consacrés à l'espace et créant des liens entre enseignants et étudiants du monde entier, auxquels ils offraient des occasions de formation.

278. Le Comité a noté avec satisfaction que la Semaine mondiale de l'espace, qui se tenait chaque année entre le 4 et le 10 octobre, conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, contribuait toujours à faire mieux connaître les activités spatiales aux jeunes et au grand public grâce à un certain nombre de manifestations liées à l'espace organisées à l'échelle mondiale et à des occasions de formation.

G. L'espace et l'eau

279. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau", conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

280. Les représentants de l'Arabie saoudite, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie et du Japon ont prononcé des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a aussi été faite par le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres. L'observateur du Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau a aussi fait une déclaration au titre de ce point.

281. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "GCOM-W1 'SHIZUKU', mission d'observation des changements mondiaux relatifs à l'eau" par le représentant du Japon;

b) "Navigation sûre et fiable des navires en mer, le long des côtes et dans les zones portuaires grâce aux GNSS et à leurs systèmes complémentaires" par le représentant de l'Allemagne.

282. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l'eau menées à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

283. Le Comité a noté que les questions relatives à l'eau devenaient l'un des problèmes environnementaux les plus critiques que connaisse l'humanité, comportant souvent des incidences politiques, et que la conservation et l'utilisation appropriée des ressources en eau revêtaient une importance capitale pour assurer la vie sur la Terre. À cet égard, les données spatiales pouvaient aider les responsables à prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources en eau.

284. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/217, avait déclaré la période 2005-2015 Décennie internationale d'action "L'eau, source de vie", ce qui témoignait de la sensibilisation croissante aux problèmes liés à l'eau et des inquiétudes qu'ils suscitaient.

285. Le Comité a constaté qu'un grand nombre de plates-formes spatiales étaient destinées à l'étude de questions relatives à l'eau et a noté aussi qu'il était couramment fait appel aux données spatiales à des fins de gestion de l'eau. Le Comité a noté en outre que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d'autres techniques, contribuaient grandement à résoudre la plupart des problèmes liés à l'eau, notamment à comprendre et surveiller les cycles de l'eau à l'échelle mondiale et les phénomènes météorologiques inhabituels, à cartographier les cours

d'eau, à suivre les inondations, les sécheresses et les séismes et en atténuer les effets, ainsi qu'à faire plus rapidement des prévisions plus exactes.

286. Quelques délégations ont estimé que de nombreux pays, en développement notamment, avaient des difficultés à obtenir les données nécessaires pour gérer leurs ressources en eau de manière efficiente et réagir ainsi aux événements dans les délais voulus, et que le partage des données sur les questions relatives à l'eau et l'accès à la technologie spatiale devraient être renforcés par le biais de la coopération internationale.

287. À propos du thème spécial de "L'espace et la gestion des écosystèmes" inclus pour examen à sa cinquante-cinquième session, le Comité a pris note des efforts visant à utiliser les données satellitaires pour produire des cartes des zones côtières et des écosystèmes côtiers, ainsi que des études sur l'état écologique des récifs coralliens dans le monde et sur l'impact de l'élévation du niveau de la mer sur l'environnement côtier.

288. Le Comité a noté le lancement du portail international de l'eau, base de données interactive pour les organismes, les sociétés et les professionnels du secteur de l'eau, dont l'objet est de renforcer au niveau international la coopération, la communication et l'accès aux informations sur les questions relatives à l'eau. Le portail a été créé suite aux recommandations de deux Conférences internationales des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau, organisées en coopération avec le Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau et tenues en Arabie saoudite et en Argentine en 2008 et 2011 respectivement.

289. Le Comité a aussi noté que la troisième Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau devait avoir lieu en 2013, et serait organisée par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en coopération avec le Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau.

H. Espace et changements climatiques

290. Le Comité a examiné le point intitulé "Espace et changements climatiques", conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

291. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Nigéria, du Pakistan, de la République de Corée et de la Suisse ont fait des déclarations au titre de ce point. Les représentants de l'Allemagne et de la France ont fait des déclarations communes. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres et par le représentant de l'Équateur au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

292. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "Le défi satellitaire japonais et les questions mondiales" par le représentant du Japon;

b) "Les données d'origine spatiale pour l'observation des changements climatiques et de la Terre en Indonésie" par le représentant de l'Indonésie.

293. Le Comité a noté que les changements climatiques avaient affecté négativement toutes les régions du monde par divers phénomènes, comme le réchauffement de la planète, la réduction de la couverture de glace de la mer et des masses glacières, l'élévation du niveau de la mer, les modifications des grands courants océaniques, l'instabilité des conditions météorologiques et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les cyclones tropicaux et les sécheresses.

294. Le Comité a aussi noté que des observations complètes, coordonnées et systématiques étaient nécessaires pour surveiller les différentes manifestations des changements climatiques et des facteurs qui y contribuaient, et que les observations spatiales, complétées par des observations au sol, présentaient un potentiel considérable s'agissant de l'obtention de connaissances fondamentales sur les changements climatiques.

295. Le Comité a pris note des efforts que plusieurs pays faisaient pour mettre en place des satellites équipés de divers instruments permettant de surveiller la dynamique de l'atmosphère, des océans, des terres émergées, de la biosphère et d'autres composantes du système climatique. Les observations en question concernaient, entre autres éléments, la mesure et le suivi de l'évolution des gaz à effet de serre, des aérosols et des paramètres de qualité de l'air; le couvert végétal et l'occupation des sols, la déforestation, due notamment aux incendies, la dégradation des sols et la désertification; la modification de la biomasse forestière et la perte de biodiversité; le recul des glaciers et les crues glaciaires; et l'altimétrie de la surface des océans, les précipitations, les nuages et les modifications de la circulation de l'eau au niveau mondial.

296. Le Comité a pris note des efforts de coopération entre les agences spatiales de plusieurs pays pour le lancement de satellites permettant de surveiller l'impact du changement climatique et des paramètres liés au changement climatique, et pour la mise en commun des données recueillies par plusieurs plates-formes spatiales afin d'améliorer la compréhension de l'impact des changements climatiques.

297. Le Comité a pris note des développements intervenus dans le cadre de l'initiative du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales relative à la revue régionale d'aptitude à l'exécution de missions climatiques clefs, qui visait à accroître les capacités nationales d'utiliser les données d'origine spatiale pour prendre des décisions en connaissance de cause en matière de changements environnementaux et climatiques. La dix-huitième réunion du Forum, tenue en décembre 2011 à Singapour, avait reconnu le potentiel considérable de l'initiative pour ce qui est de renforcer les liens entre les fournisseurs de données spatiales et les utilisateurs d'informations climatiques, ainsi que son rôle à l'appui de l'élaboration de politiques mûrement réfléchies en matière de climat dans la région Asie et Pacifique.

298. Quelques délégations ont décrit les efforts nationaux pour soutenir les activités ayant trait aux changements climatiques menées par le GEO, le CEOS, le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre, le Système mondial d'observation du climat et le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques, et pour contribuer au suivi des actions visant à atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques

mondiaux prises au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

299. Quelques délégations ont décrit les efforts nationaux pour partager les données sur les changements climatiques qui pourraient être utiles pour l'analyse de ces changements, la compréhension des risques naturels et les mesures d'atténuation et d'adaptation face à leurs effets.

300. Quelques délégations ont estimé que la coopération internationale en matière d'observation depuis l'espace des océans, de l'atmosphère, des sols et des interactions Terre-Soleil, apportait une contribution fondamentale face aux défis posés par les changements climatiques.

301. Le point de vue a été exprimé que des données complètes, librement accessibles et fournies à temps par les satellites civils et la diffusion d'outils et de connaissances pour l'utilisation de ces données étaient nécessaires au développement de systèmes d'observation de la Terre pour le bien de l'humanité.

302. Le point de vue a été exprimé que les pays ayant des activités spatiales devraient accorder à tous les pays en développement un libre accès à des données fiables d'observation spatiale de la Terre, ce qui contribuerait aux efforts mondiaux d'atténuation de l'impact des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

I. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

303. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies" conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

304. Le représentant du Japon a fait une déclaration au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres.

305. La Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration pour informer le Comité des résultats de la trente-deuxième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, accueillie par le Programme alimentaire mondial et tenue à Rome, du 7 au 9 mars 2012. Le Comité était saisi du rapport de la Réunion sur cette session (A/AC.105/1015).

306. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace et sur les orientations et résultats escomptés pour la période 2012-2013 – l'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable (A/AC.105/1014). Il a pris note des recommandations visant à accroître l'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale au sein du système des Nations Unies, qui figurent aux alinéas 86 a) à f) de ce rapport.

307. Le Comité a rappelé la note du Secrétariat, établie en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et en consultation avec les participants à la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, intitulée "Apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique: contribution du système des Nations Unies" (A/AC.105/941) et le rapport spécial de la Réunion interorganisations intitulé

“Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique” (A/AC.105/991). Il a noté que le prochain rapport spécial de la Réunion interorganisations, qui devait être publié en 2013, porterait sur l’exploitation des techniques spatiales aux fins de l’agriculture et de la sécurité alimentaire.

308. Le Comité a pris note avec satisfaction de la publication “Space and climate change”, préparée conjointement par l’Organisation météorologique mondiale et le Bureau des affaires spatiales sur la base du rapport susmentionné sur l’utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique. Le Comité a noté que la publication avait été largement diffusée lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Durban (Afrique du Sud) en novembre et décembre 2011 et qu’elle avait été mise à la disposition des délégations à la session en cours du Comité.

309. Le Comité a noté que le débat informel ouvert aux États membres et aux observateurs du Comité, sur le thème “L’espace au service de l’agriculture et de la sécurité alimentaire”, avait eu lieu immédiatement après la trente-deuxième session de la Réunion interorganisations, tenue à Rome, le 9 mars 2012. Il a convenu que ces débats informels étaient l’occasion de mieux faire connaître les sujets liés à l’utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies et de procéder à des échanges de vues, et a encouragé les États membres à continuer d’y participer activement.

310. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales, agissant en sa qualité de secrétariat de la Réunion interorganisations, travaillait en coordination avec les organismes des Nations Unies sis à Genève à propos de l’accueil de la trente-troisième session de la Réunion interorganisations, qui se tiendrait en 2013.

311. Le Comité a pris note des efforts de coopération entre les États membres et les organismes des Nations Unies visant à promouvoir l’utilisation des techniques spatiales pour résoudre des problèmes mondiaux de l’humanité. À cet égard, il a pris note de la résolution intitulée “Les années d’action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d’information géographique à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable (2012-2017)”, adoptée par la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique à sa soixante-huitième session, tenue à Bangkok en mai 2012.

312. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat continuait à tenir un site Web sur la coordination des activités spatiales dans le système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org). Les présentations faites lors de la trente-deuxième session de la Réunion interorganisations et du débat informel ouvert qui a suivi, ainsi que d’autres informations sur les activités menées actuellement par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial étaient disponibles sur ce site.

J. Rôle futur du Comité

313. Le Comité a examiné le point intitulé “Rôle futur du Comité”, conformément à la résolution 66/71 de l’Assemblée générale.

314. Le Comité a rappelé qu’il était convenu à sa cinquante-quatrième session de poursuivre l’examen de ce point à sa cinquante-cinquième session, en 2012, pour une année seulement, et d’examiner les documents dont il sera saisi au titre de ce point, notamment une proposition de version actualisée du document de travail présenté par le Président du Comité pour la période 2008-2009 intitulé “Vers une politique spatiale des Nations Unies” (A/AC.105/L.278).

315. Les représentants de l’Argentine, du Brésil, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l’Italie, du Japon, du Nigéria et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l’ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d’autres États membres.

316. Le Comité s’est félicité du document sur la prochaine phase de la gouvernance mondiale pour la recherche spatiale et l’utilisation de l’espace (A/AC.105/2012/CRP.4), soumis par la présidence actuelle du Comité pour stimuler la réflexion et promouvoir un dialogue ouvert sur différentes questions intersectorielles dont est saisi le Comité.

317. Le Comité a noté que de nombreuses questions liées à son rôle futur avaient déjà été examinées au titre d’autres points de l’ordre du jour et seraient par conséquent reflétées dans d’autres parties du présent rapport.

318. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité et ses Sous-Comité scientifique et technique et Sous-Comité juridique constituaient une assise commune exceptionnelle pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l’espace à l’échelle mondiale et que les échanges entre ces trois organismes sur les questions intersectorielles dont ils sont saisis devraient par conséquent être intensifiés.

319. L’avis a été exprimé que l’utilisation de l’espace pour le bien de l’humanité aurait des conséquences positives sur le développement industriel durable des pays et que l’espace pourrait jouer un rôle essentiel en aidant les pays en développement à améliorer leurs capacités. Dans ce contexte, cette délégation était d’avis que le Comité devrait examiner les moyens de coopérer à l’avenir avec d’autres organismes des Nations Unies, tels que l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l’environnement et la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social, pour examiner la manière dont les techniques spatiales pourraient contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de tout objectif de développement futur qui pourrait résulter des engagements politiques pris par les États Membres à l’issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (“Rio+20”).

320. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales, il était essentiel que le Comité resserre la coopération et la coordination avec la première Commission de l’Assemblée

générale, le groupe d'experts gouvernementaux chargé de réaliser une étude sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, créé en application de la résolution 65/68 de l'Assemblée générale, et la Conférence du désarmement.

321. L'avis a été exprimé que, si le document de travail mentionné au paragraphe 314 ci-dessus contenait des idées utiles et pouvait être appuyé d'une manière générale, plusieurs concepts présentés dans ce document étaient ambigus et différentes priorités devaient être fixées pour être examinées plus avant. Cette délégation a estimé que toute nouvelle proposition ne devait pas donner lieu à une nouvelle interprétation des dispositions existantes du droit international de l'espace et que le libellé dans ces propositions et les définitions qu'elles contiennent devraient être clairs et concorder avec le libellé et la terminologie utilisés par le Comité et dans le droit international de l'espace.

322. L'avis a été exprimé que comme, dans la pratique, le Comité avait achevé la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, il faudrait examiner la possibilité d'organiser une quatrième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans un avenir proche, et que le nouveau cadre multilatéral qui se dégagerait finalement de Rio+20 créerait des conditions encore plus favorables pour une telle initiative.

323. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-sixième session, en 2013, pour une année seulement.

K. Questions diverses

324. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses" conformément à la résolution 66/71 de l'Assemblée générale.

325. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Égypte, de l'Équateur, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de la Hongrie, de l'Indonésie, de l'Iraq, de l'Italie, du Kenya, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Turquie et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Des déclarations sur ce point ont en outre été faites par les représentants de l'Argentine, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Lors du débat général, des déclarations relatives à ce point ont en outre été faites par des représentants d'autres États membres, et par le représentant de la France ainsi que l'observateur de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne. Les observateurs de l'Arménie, du Costa Rica et de la Jordanie ont fait des déclarations. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale et du SCOSTEP.

1. Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace)

326. Le Comité était saisi, pour examen, du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 (Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace) (A/67/6 (Prog. 5)), qu'il a approuvé.

2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2014-2015

327. En application de la résolution 66/71 de l'Assemblée générale et conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires⁴, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56, le Comité a examiné la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2014-2015.

328. Le Comité a noté que le Groupe des États d'Afrique avait approuvé la candidature d'Azzedine Oussedik (Algérie) au poste de Président du Comité pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2012/CRP.10).

329. Le Comité a noté que les États d'Amérique latine et des Caraïbes avaient décidé que l'Équateur présenterait la candidature de leur représentant au poste de premier Vice-Président du Comité pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2012/CRP.20).

330. Le Comité a noté que les États d'Europe orientale avaient approuvé la candidature d'Elöd Both (Hongrie) au poste de Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2012/CRP.11).

331. Le Comité a noté que les États d'Europe occidentale et autres États avaient approuvé la candidature de Kai-Uwe Schrogl (Allemagne) au poste de Président du Sous-Comité juridique pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2012/CRP.12).

332. Le Comité a noté que les États d'Asie présenteraient leur candidat pour le poste de second Vice-Président/Rapporteur du Comité pour la période 2014-2015.

3. Statut d'observateur

333. Le Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par l'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2012/CRP.9.

334. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-septième session, le statut d'observateur permanent à l'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale. Il a noté que l'Institut, dans sa demande, avait présenté des documents indiquant qu'il disposait d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 1976.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.

335. Le Comité a pris note de la demande du SCOSTEP. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2012/CRP.8.

336. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-septième session, le statut d'observateur permanent au SCOSTEP étant entendu que, conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa trente-troisième session⁵ et à sa cinquante-troisième session⁶ concernant le statut d'observateur pour les organisations non gouvernementales et conformément à la pratique établie par lui, le SCOSTEP devait demander le statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

4. Organisation des travaux

337. Le Comité a rappelé l'accord auquel il était parvenu à sa cinquante-quatrième session, en 2011, concernant certaines méthodes pour améliorer l'organisation des travaux de ses sessions et des sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique⁷ et noté avec satisfaction que ces mesures avaient déjà été appliquées avec succès aux sessions des Sous-Comités en 2012. À cet égard, le Comité a souligné qu'il fallait faire preuve de la plus grande souplesse possible concernant la programmation des points de l'ordre du jour pour établir un bon équilibre entre l'examen des points de l'ordre du jour en séance plénière et les travaux menés dans le cadre des groupes de travail.

338. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour rendre les sessions plus efficaces, les mesures suivantes pourraient être envisagées: réaffectation du temps et des ressources, à titre expérimental, en particulier compte tenu des premiers résultats des mesures au sein du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales; abandon de la pratique d'ouverture simultanée à l'examen de plusieurs points de l'ordre du jour; fusion de points de l'ordre du jour; adoption d'un ordre du jour davantage axé sur l'action et de rapports d'une portée plus pratique; et examen du point relatif à l'organisation des travaux plus tôt dans les sessions afin d'allouer suffisamment de temps aux discussions de fond.

339. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le document de séance sur l'organisation des travaux (A/AC.105/C.2/2012/CRP.14), distribué à la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique, devrait être examiné par le Comité à sa cinquante-sixième session. Ces délégations ont noté que ce document passait en revue les bonnes pratiques suivies par d'autres entités comparables des Nations Unies en ce qui concerne la structure des rapports d'organes intergouvernementaux, et que son contenu devrait être utilisé comme base pour l'examen de la rationalisation et de l'organisation des travaux du Comité et de ses Sous-Comités.

340. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la durée actuelle des sessions du Sous-Comité juridique et du Comité devrait être maintenue pour permettre au Comité de continuer de garantir la légalité des activités spatiales et l'élaboration progressive du droit spatial, et de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique (l'apanage de l'humanité) continue d'être utilisé à des fins pacifiques, et afin de

⁵ Ibid., quarante-cinquième session, *Supplément n° 20* (A/45/20), par. 137.

⁶ Ibid., soixante-cinquième session, *Supplément n° 20* (A/65/20), par. 311.

⁷ Ibid., soixante-sixième session, *Supplément n° 20* (A/66/20), par. 298.

laisser suffisamment de temps pour l'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, en particulier en vue des nouveaux points à examiner par le Sous-Comité juridique.

341. Quelques délégations ont exprimé l'avis que des mesures visant à rendre les sessions du Comité et de ses Sous-Comités plus efficaces ne devraient pas nuire à la souplesse déjà conférée au secrétariat par la possibilité d'ouvrir à nouveau des points de l'ordre du jour pour examen si nécessaire.

342. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Sous-Comité scientifique et technique devrait accorder une importance plus grande aux questions de fond et éviter les présentations techniques à caractère commercial.

343. L'avis a été exprimé que le Sous-Comité scientifique et technique, dont les sessions comptaient le plus grand nombre de présentations techniques, devrait envisager d'utiliser le temps entre les séances pour les présentations techniques, si nécessaire, afin de laisser au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales autant de temps que possible pour faire avancer ses travaux.

5. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Comité

344. Le Comité a examiné le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session et est convenu de fusionner le point sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et le point sur l'espace et la société.

345. Le Comité a recommandé que les questions de fond ci-après soient examinées à sa cinquante-sixième session, en 2013:

1. Débat général.
2. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
3. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquantième session.
4. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.
5. Espace et développement durable.
6. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
7. L'espace et l'eau.
8. Espace et changements climatiques.
9. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
10. Rôle futur du Comité.
11. Questions diverses.

346. Le Comité est convenu que, dans le cadre du point intitulé “Espace et développement durable”, les domaines thématiques suivants pourraient notamment être examinés: utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications en faveur du développement socioéconomique et du développement durable; conclusions de “Rio+20”; et éducation et renforcement des capacités.

347. Le Comité a noté que 2013 marquerait le cinquantième anniversaire de la première femme (Valentina Tereshkova) dans l’espace et est convenu qu’une manifestation d’une demi-journée devrait être organisée par le secrétariat sur la contribution des femmes aux activités spatiales; il est convenu que cette manifestation devrait comprendre une table ronde de personnalités féminines influentes dans les domaines de l’exploration spatiale, des sciences, des techniques et de l’éducation spatiales, des activités spatiales commerciales et des politiques spatiales et que le thème de cette manifestation devrait être “L’espace: construire l’avenir aujourd’hui”. À cet égard, le Comité est convenu que les délégations intéressées devraient tenir une réunion de planification en marge de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique.

348. Le Comité est convenu que le secrétariat devrait établir le calendrier des travaux du Comité à sa prochaine session, en 2013, de manière à permettre au Groupe de travail sur les objets géocroiseurs et au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique de profiter des services d’interprétation.

349. Dans le contexte de la rationalisation de son ordre du jour, le Comité a noté la proposition de l’Indonésie en faveur d’un point intitulé “L’espace et l’environnement terrestre”, qui engloberait notamment les grandes questions environnementales suivantes: changements climatiques, dégradation de l’environnement, dégradation des terres, utilisation des sols, ressources des écosystèmes, sécurité alimentaire et santé.

350. Quelques délégations ont souligné l’importance du rôle du Comité pour ce qui est de recenser les problèmes résultant d’une coopération inadéquate entre les organismes responsables de la gestion des zones maritimes et côtières et les organismes nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux s’occupant de l’espace, et ont proposé qu’un groupe de haut niveau étudie cette question lorsque l’Assemblée générale examinerait le point sur la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique à sa soixante-septième session.

L. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

351. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses sessions et celles de ses Sous-Comités en 2013:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	11-22 février 2013	Vienne
Sous-Comité juridique	8-19 avril 2013	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique	12-21 juin 2013	Vienne